

Compte rendu du conseil municipal du 26 Novembre 2010

Monsieur Gauthier, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h10.

Présents : Mme Duleau, et Mrs Bureau, Corcket, Gauthier, Marais, Puech, Reynaud et Schaeffer,

Absents: Mrs. Hunter, Martin

Excusés : Mme Scott et Mme Majesté

Procurations de Monsieur Martin à Monsieur Bureau, de Madame Majesté à Madame Duleau

Monsieur Bureau est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du 22 octobre 2010 est adopté (8 pour et 1 abstention Monsieur Puech)

Monsieur le maire annonce que la commune a reçu le remboursement de l'assurance pour le bâtiment endommagé par l'incendie et le règlement pour le remboursement du tracteur. Les travaux du bâtiment ont commencé (charpente).

Le logement communal est reloué à partir du 1 er décembre (Rue Guiraude)

Monsieur le maire fait part de son intérêt pour une réunion publique sur la redevance incitative début 2011

Contrat assistance DDTM eau et assainissement-délibération :

Monsieur le maire présente l'utilité des contrats d'assistance DDTM au conseil municipal et les différents points que contiennent ses contrats (Rapports de visite, renseignements administratifs et financiers, aides aux négociations, vérifications ...)

2 contrats d'assistance :

- Eau (Coût=2580€ HT pour 3 ans)
- Assainissement (Coût= 1935€ HT pour 3 ans)

Le conseil municipal donne, à l'unanimité des membres présents, l'autorisation à monsieur le maire de signer les contrats d'assistance pour l'eau potable et l'assainissement.

Convention pour la facturation de l'assainissement collectif :

- Monsieur le Maire présente la convention de LA SAUR pour la perception de la redevance assainissement collectif
- Le conseil accepte que le maire acte pour signer cette convention pour la facturation et la perception de la redevance d'assainissement
- Vote des membres du conseil (10 Votes Pour)

Choix du prestataire ANC :

- Monsieur le Maire présente les propositions suite à l'appel de mise en concurrence des sociétés LA SAUR, LA LYONNAISE DES EAUX, VEOLIA, SOGEDO.
- Monsieur le Maire informe qu'il existe 217 assainissements non collectifs sur Paillet
- 1^{er} Aspect =>Le comparatif des prix 69 € pour la SAUR et 67€ pour VEOLIA et LA LYONNAISE, la SOGEDO n'ayant pas répondu.
- La Saur propose une Facturation sur 4 trimestres soit 17,25 € par trimestre.
- Monsieur le maire souligne la réactivité de LA SAUR pour les interventions
- 2^{ème} Aspect : L'inspection des assainissements et proposition de mise à disposition des résultats sous forme de listing (papier et dématérialisé) par la SAUR.
- Les deux types d'aides :
 - ADOUR/GARONNE 23 € /visite (A partir d'un an et demi)
 - Conseil général 20% du prix de la visite (A partir de 2 ans)

Monsieur le maire propose que la commune perçoive ces aides dans son budget eau et assainissement et qu'une aide aux montages du dossier soit proposée suite aux visites.

Monsieur le maire indique que la SAUR propose une réunion publique et que ce prestataire emploie des agents passionnés par leur travail.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité des membres présents pour la SAUR

Demande d'aide pour branchement à l'assainissement collectif :

- Monsieur le Maire avait fait part qu'un propriétaire souhaitait avoir une aide de la municipalité pour se raccorder à l'assainissement collectif lors du dernier conseil municipal. Après discussion au sein du conseil municipal un désaccord était né et le vote de l'aide a été reporté.
- Ce jour le vote d'une aide proportionnelle est voté (9 pour et 1 contre de Mme Majesté)
- Les travaux s'élèvent à 5600 €, une proposition d'aide de 1 000 euros est faite. Monsieur le Maire doit faire un courrier à la famille Danchotte pour leur proposer l'extension de ce raccordement avec la même participation (proportionnelle) de la mairie.
- Le vote pour une subvention de 1000 € pour le propriétaire est adopté à la majorité (9 pour 1 contre)

Emplacements réservés :

- Monsieur le maire présente les 3 emplacements réservés et l'obligation de se positionner sur un achat éventuel de la commune lors de la vente de ces 3 terrains.
 - 1^{er} Endroit
 - Place du foyer rural parcelle attenante à une maison (Muret de séparation avec jardin attenant)
 - Levée de l'emplacement réservé n° 4 voté par le conseil à l'unanimité
 - 2^{ème} Endroit : emplacement réservé n°14
 - Fond d'Arlan
 - Monsieur Corcket émet l'idée de conserver un passage pour les piétons du hameau du château vers le haut de Paillet. Suite à de multiples discussions sur les possibilités de ce passage un rendez-vous sera fixé avec la propriétaire Mme Trillat et monsieur le maire et un choix sera décidé lors d'un prochain conseil.
 - 3^{ème} Endroit
 - Allée Gageot : élargissement de la voie
 - Levée de l'emplacement réservé n° 13 voté par le conseil à l'unanimité

Intervention d'un géomètre :

- Monsieur le maire informe qu'une réunion publique aura lieu à Cadillac le 11 janvier 2011 à 18H30, et la thématique concerne la zone inondable. Les communes de la rive droite de Langoiran à Langon sont concernées.
- La modification de la ligne de zone rouge est délicate dans le cas d'habitations mais peut être défendue pour des besoins autres que des constructions classiques (Vestiaire pour halle de sport, et Ecole proche de la D10). A notre commune d'argumenter.
- Un conseil municipal précédent a décidé de reprendre la voirie du Hameau du Château mais cela nécessite l'intervention d'un géomètre.
- Le conseil décide à l'unanimité de mandater un géomètre pour la voirie du Hameau du Château et pour effectuer des relevés topographiques concernant l'éventuelle modification du PPRI.

Participation travaux salon de coiffure :

- Monsieur le maire et le 1er adjoint ont constaté le mauvais état des menuiseries (les fermants: fenêtres et porte fenêtre) également l'intérieur plâtre et d'autres points comme l'électricité déjà réalisée à l'étage. Le bail est à renouveler en septembre 2011
 - Le devis présenté : électricité et climatisation pour un montant de (4611,25 €)
 - Le devis présenté : menuiseries (2 fenêtres et 1 porte fenêtre) est de 2017, 65 € (la porte d'entrée 992,68 €)
- La participation de la commune serait d'environ 2000 € (Pour les fenêtres)
- Le vote pour convertir cette aide en loyer gratuit se déroule de la manière suivante:
 - 3 mois de loyer gratuit
 - Monsieur Schaeffer, monsieur Bureau et Monsieur Martin (3 voix)

- 6 mois de loyer gratuit
 - Monsieur Puech et monsieur Bernard (2 voix)
- 9 mois de loyer gratuit pour la majorité du conseil
 - Mrs Gauthier, Marais, Corcket, Mme Duleau(4 voix), 1 abstention Mme Majesté

La décision prise est donc d'accorder 9 mois de loyer gratuit.

Décisions modificatives :

- Recettes de fonctionnement (Compte 7788=>79216 €)
- Dépenses de fonctionnement (Compte 023=>79216 €) et Virement sur la section investissement
- Dépenses investissement (Compte 021=>79216 €)
- Recettes investissement (Compte 021=>79216 €) et Virement sur la section fonctionnement

Décision modificative votée à l'unanimité.

Questions diverses:

- Monsieur le maire annonce qu'en juillet 2011 la bande de roulement de la D10 sera refaite par un enrobé bitumineux. Aucuns travaux ne pourront être réalisés après cette prestation pendant 5ans.
- Le programme de subvention route (DGE) pourrait être de 17000 € (soit 25 % du montant). Des routes communales ont été sélectionnées pour cette demande de subvention (Grande rue, Route de Lasserre, parking du gymnase, allée de la Grabasse ...). Une autre subvention du conseil général devrait venir s'ajouter.
- Un projet d'enfouissement de réseaux est actuellement à l'étude en partenariat avec le SDEEG pour l'éclairage public, le téléphone et l'électricité basse tension. Les premières estimations sont
 - France télécom environ 35000 € mais sans subvention
 - éclairage public : soit 20% d'aide ou avance remboursable (crédit sur 10 ans) ; nécessité aval d'une commission (évaluation 70 000 €)
 - réseau basse tension :200 000 € (20% à la charge de la commune)

Un devis global pour enfouir ces réseaux sera fait pour le prochain conseil municipal

- Pour les chaises et tables de la salle des fêtes monsieur Schaeffer a fait réaliser des devis. Ces tables et chaises permettront de renouveler progressivement celle du foyer rural.
 - 20 tables et 10 bancs sont proposés mais finalement le choix de 50 chaises et 20 tables est retenu
- Monsieur Corcket explique que le bilan est positif pour le travail de l'écocentre dans la salle Escande et une inauguration à planifier serait sympathique.
- Monsieur Marais exprime la demande de l'école pour la traversé de la D10, pour la classe de CM1. La problématique est de faire traverser les enfants 2 Aller/Retour par semaine le Lundi et le vendredi pour aller au gymnase. Aucun employé communal n'est disponible, il faudrait donc faire un appel auprès des parents d'élèves ou de la population de Paillet.
- Les vœux du maire de la commune auront lieu le 7 janvier

La séance est levée à 22H39.